

Description du mandat et des responsabilités des bénévoles œuvrant dans les comités régionaux

Titre du poste	Membre du comité régional
Mandat	Les comités régionaux ont comme mandat de planifier et réaliser un plan d'affaires régional, adopté par l'Ordre, aux fins du déploiement du plan stratégique de l'Ordre dans les régions
Principales responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la conception et la réalisation d'un plan d'affaires régional en lien avec les champs d'intervention ▪ Planifier et suivre les budgets inhérents au plan d'affaires ▪ Identifier et répondre aux besoins et attentes des membres ▪ Nommer un président qui sera responsable du comité régional auprès de la direction générale de l'Ordre ▪ Nommer des responsables sectoriels découlant des champs d'intervention identifiés ▪ Participer à la Table des comités régionaux (Table de travail) ▪ Participer à la Rencontre annuelle des régions avec le Conseil d'administration (président du comité régional) ▪ Collaborer à la réalisation de la campagne de recrutement annuelle des bénévoles dans les régions ▪ Collaborer à la réalisation des Soirées reconnaissance dans les régions
Durée des mandats	Deux ans, renouvelables.
Engagement minimum requis	Participer à un minimum de cinq rencontres par année du comité régional Participer à certaines activités du comité régional